

ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

16B RUE DES GARDES 63800 Cournon D Auvergne



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 2

3 BASIAS, 0 BASOL, 2 ICPE

SEISME : NIVEAU 3

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Mouvement de terrain
Affaissements et effondrements (cavités souterrain)
Glissement de terrain
Tassements différentiels
Séisme
Feu de forêt
Phénomène lié à l'atmosphère
Tempête et grains (vent)

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Risque industriel
Rupture de barrage
Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLS, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Mouvement de terrain (Mouvement de terrain)	Préscrit	PPR mvt Cournon	28/11/2003
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPR - Auzon	09/05/2007
Inondation (Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co)	Approuvé	PPRNpi Val d'Allier Clermontois	04/11/2013
Inondation (Par une crue à débordement lent de cours d'eau)	Approuvé	PPRNpi Val d'Allier Clermontois	04/11/2013
Inondation (Par une crue à débordement lent de cours d'eau)	Préscrit	PPRNpi agglomération clermontois	24/07/2014
Aucun			
Aucun			
Risque industriel (Effet thermique)	Préscrit	PPRT ANTARGAZ Cournon d'Auvergne	28/12/2009
Risque industriel (Effet de surpression)	Préscrit	PPRT ANTARGAZ Cournon d'Auvergne	28/12/2009

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Mouvement de terrain et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone de mouvement de terrain

- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable
- Risque industriel

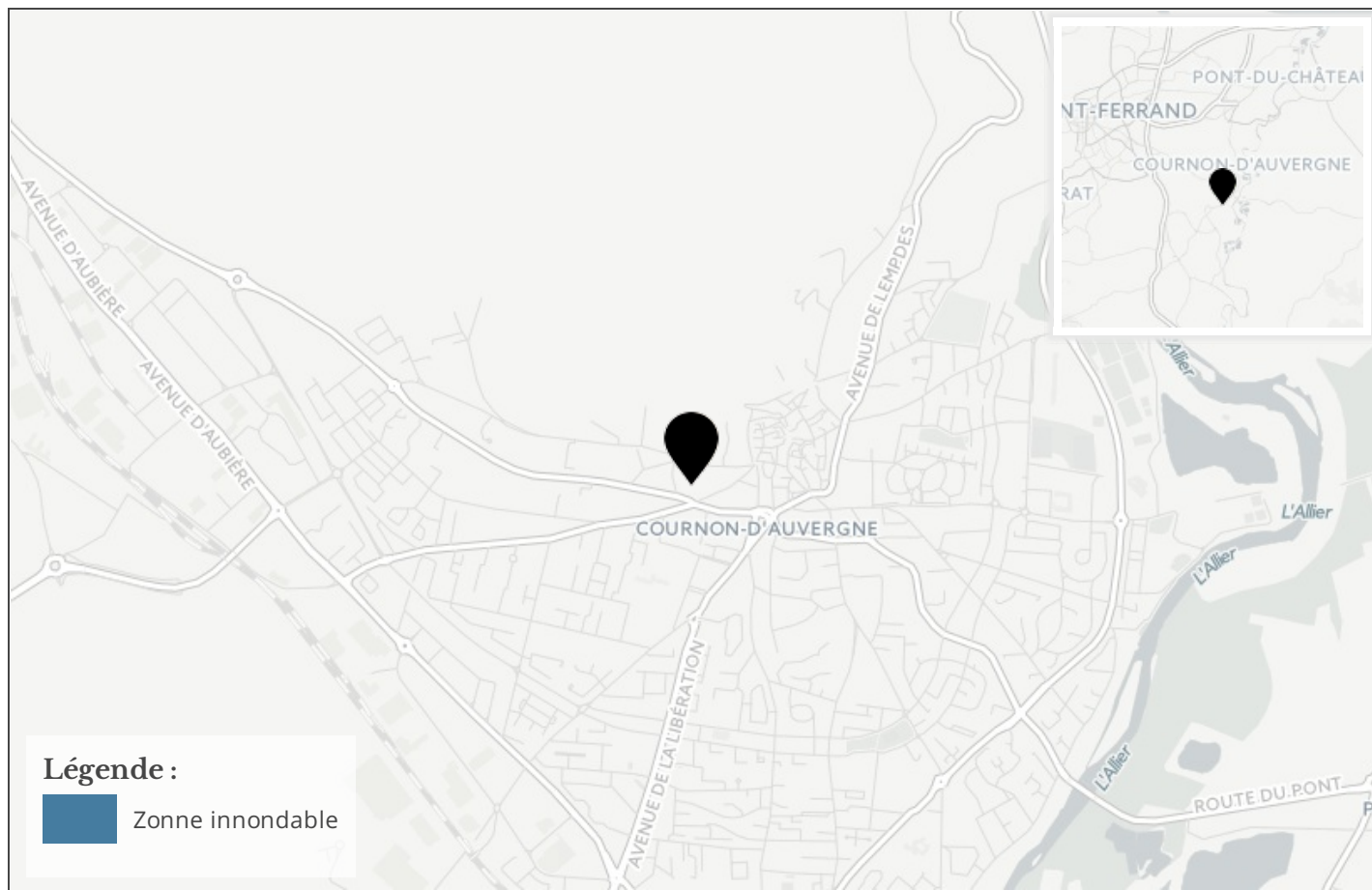
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
n/a		

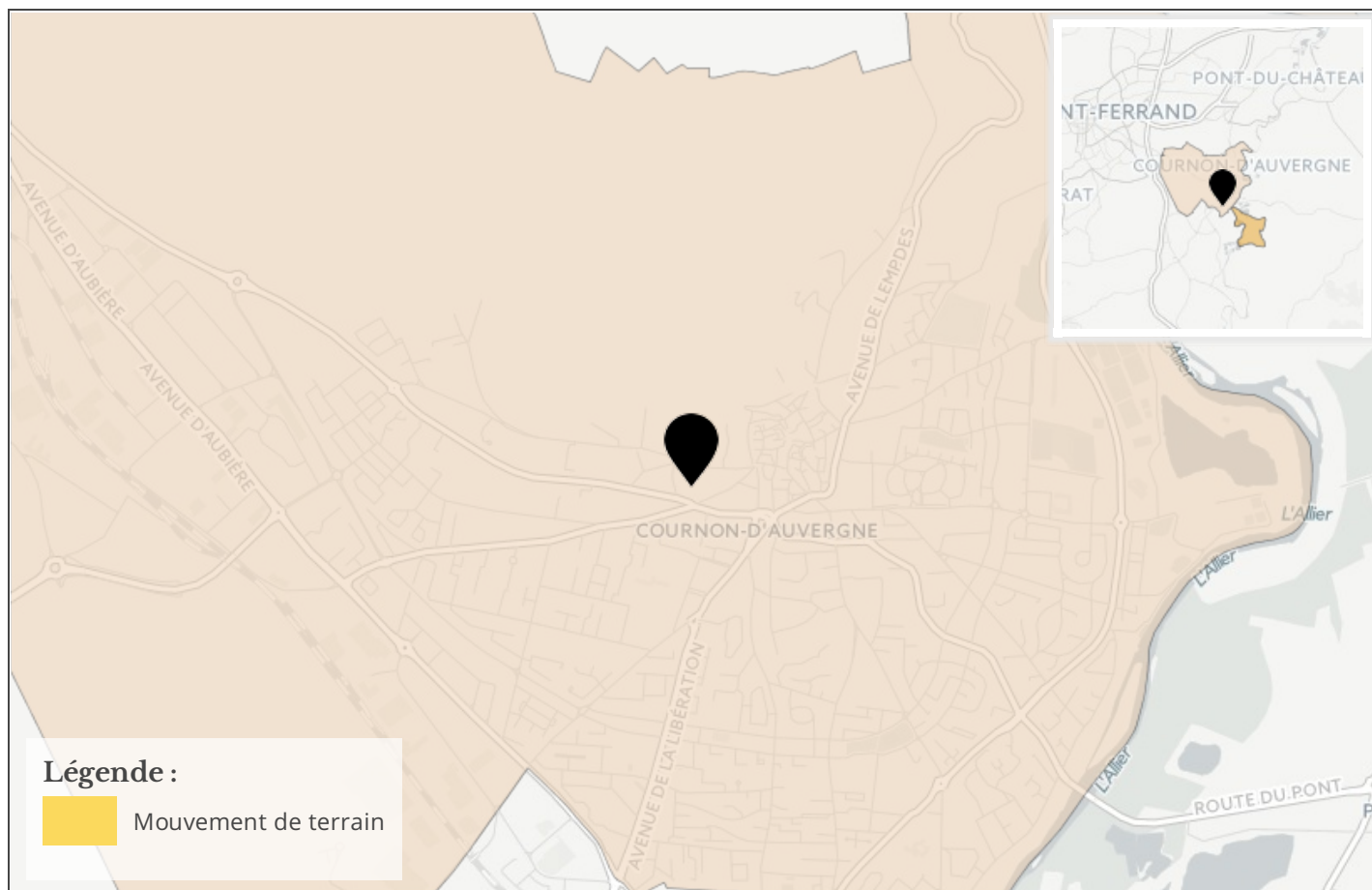
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	26/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/08/1991	14/01/1992	05/02/1992
Inondations et coulées de boue	09/06/1992	12/06/1992	04/02/1993	27/02/1993
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/09/1991	31/08/1997	12/03/1998	28/03/1998
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/01/1998	30/06/1999	27/12/2000	29/12/2000
Mouvements de terrain différentiels CSRS	01/08/1999	30/09/2001	01/08/2002	22/08/2002
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	05/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
Inondations et coulées de boue	03/11/2008	03/11/2008	09/02/2009	13/02/2009
Inondations et coulées de boue	11/05/2011	11/05/2011	28/11/2011	01/12/2011

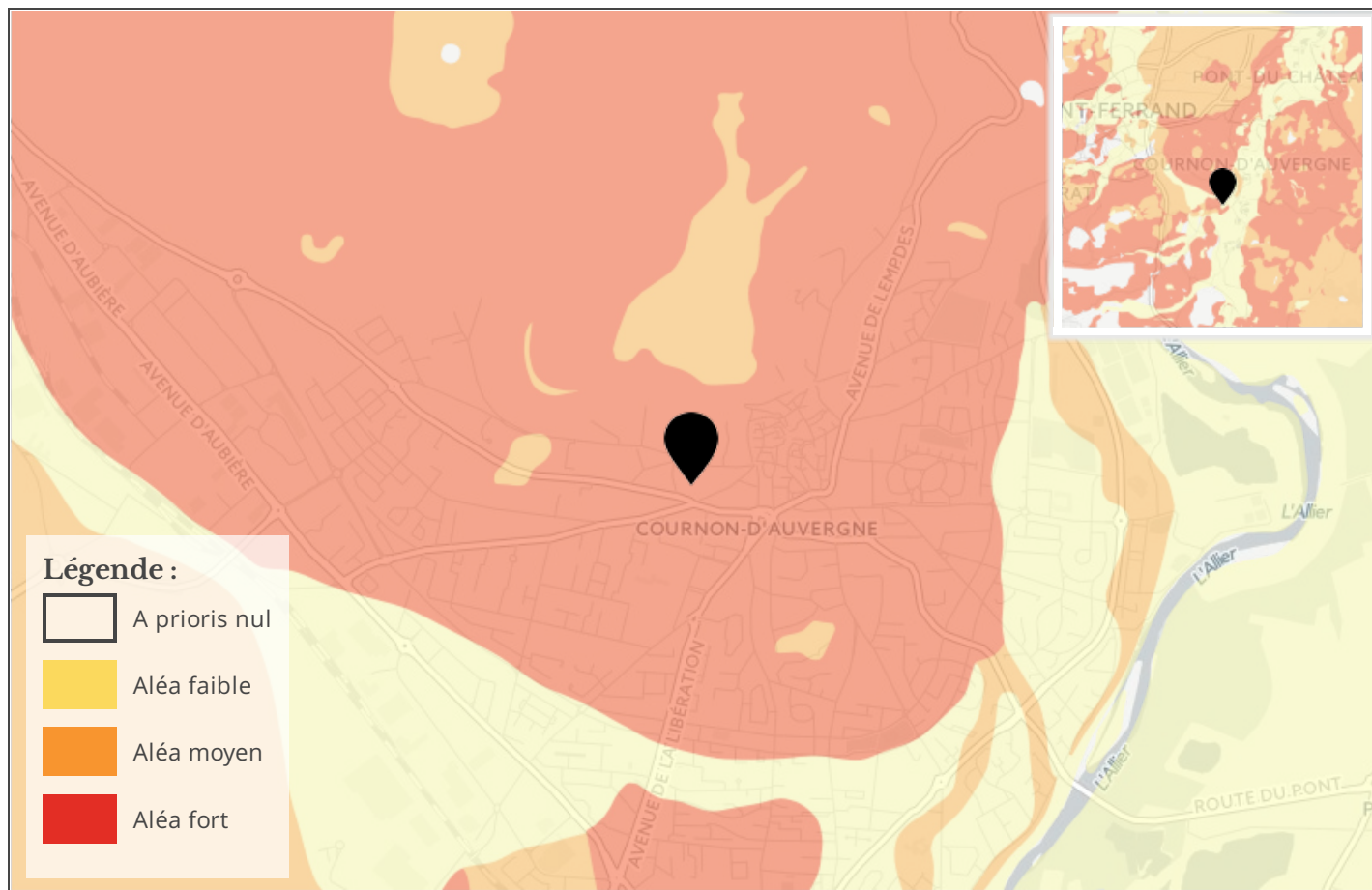
Cartographie des inondations



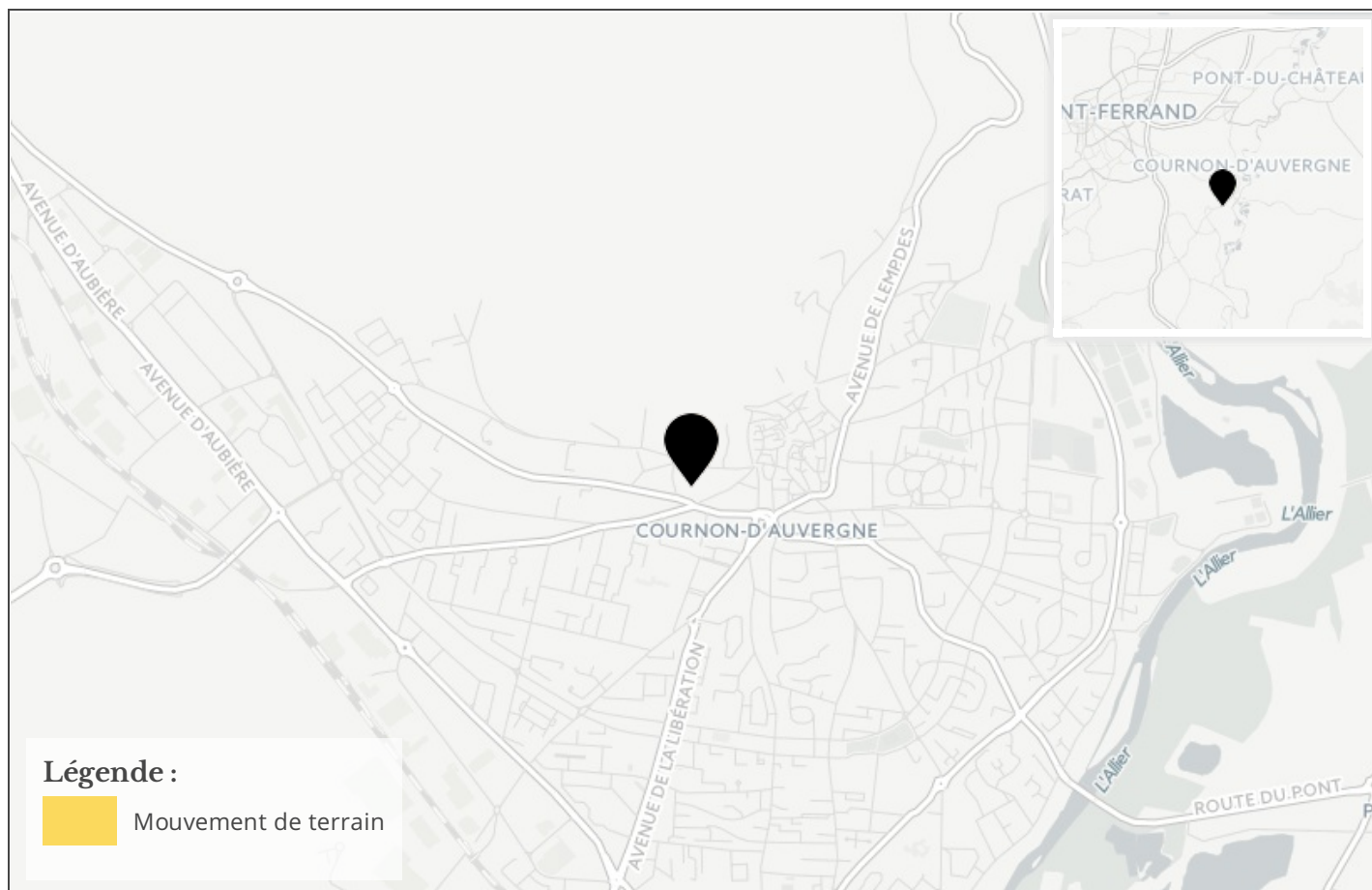
Cartographie des mouvements de terrains



Cartographie des argiles



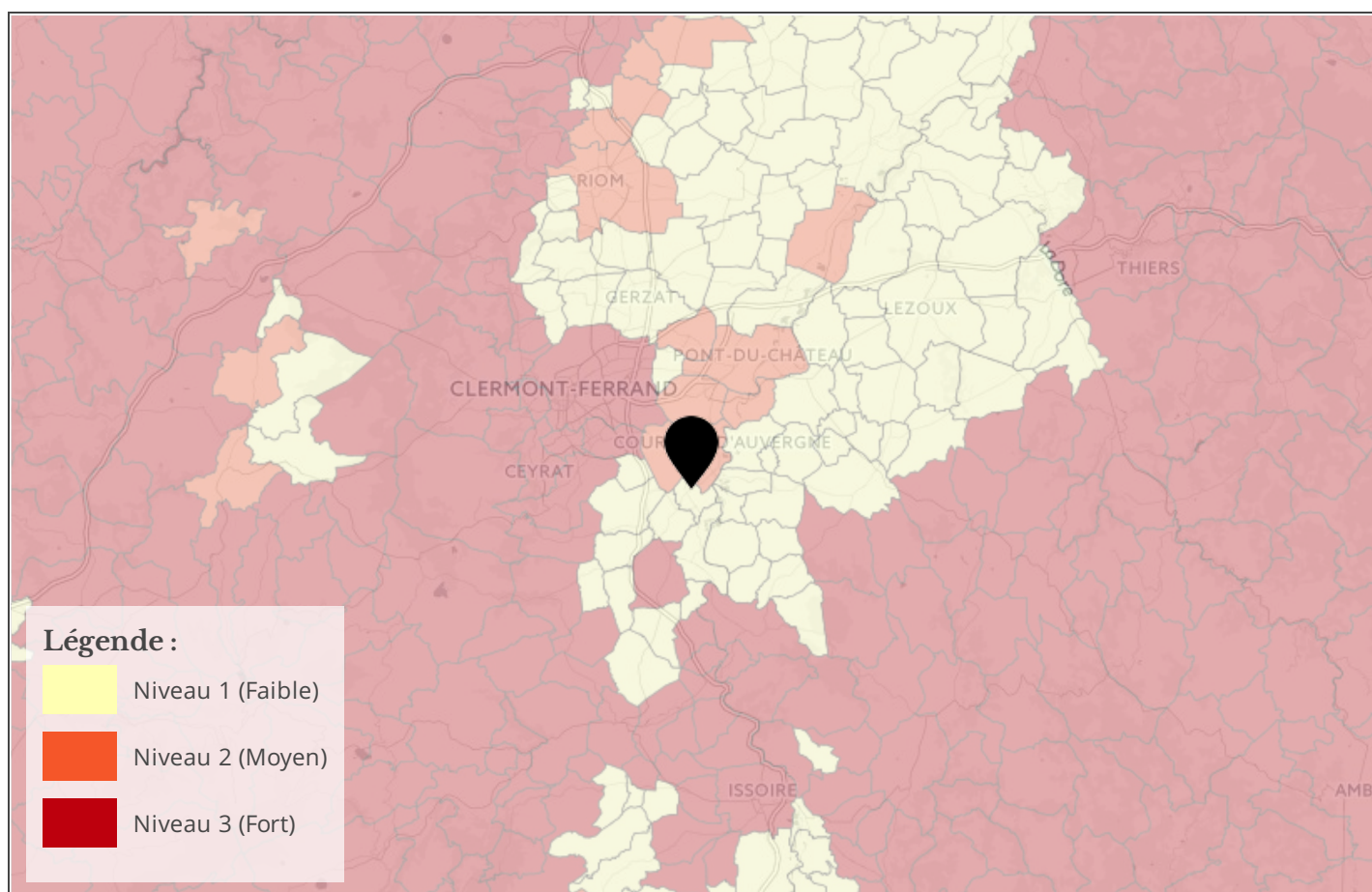
Cartographie des carrières / gypse



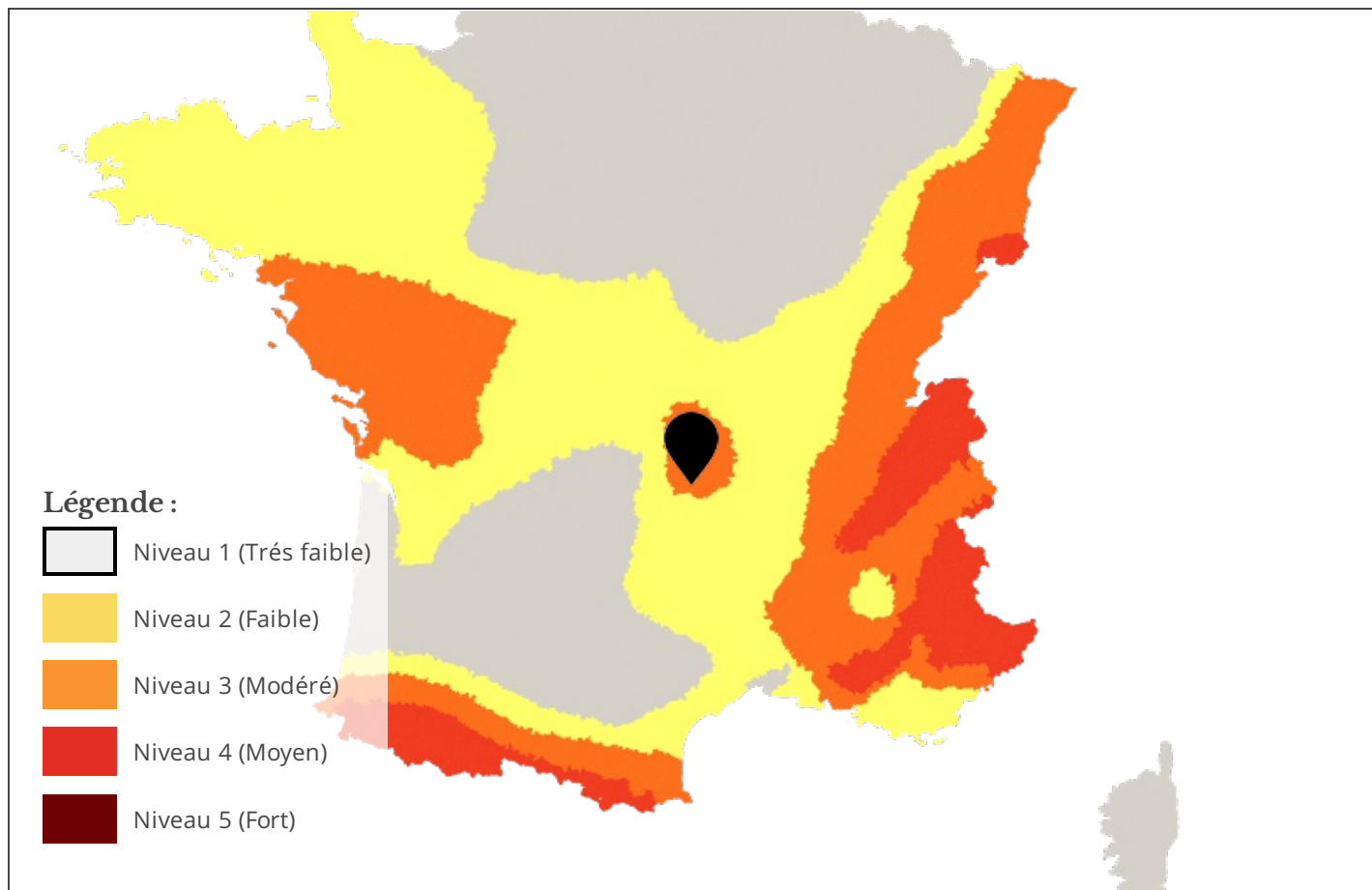
Referentiel cadastral parcelle



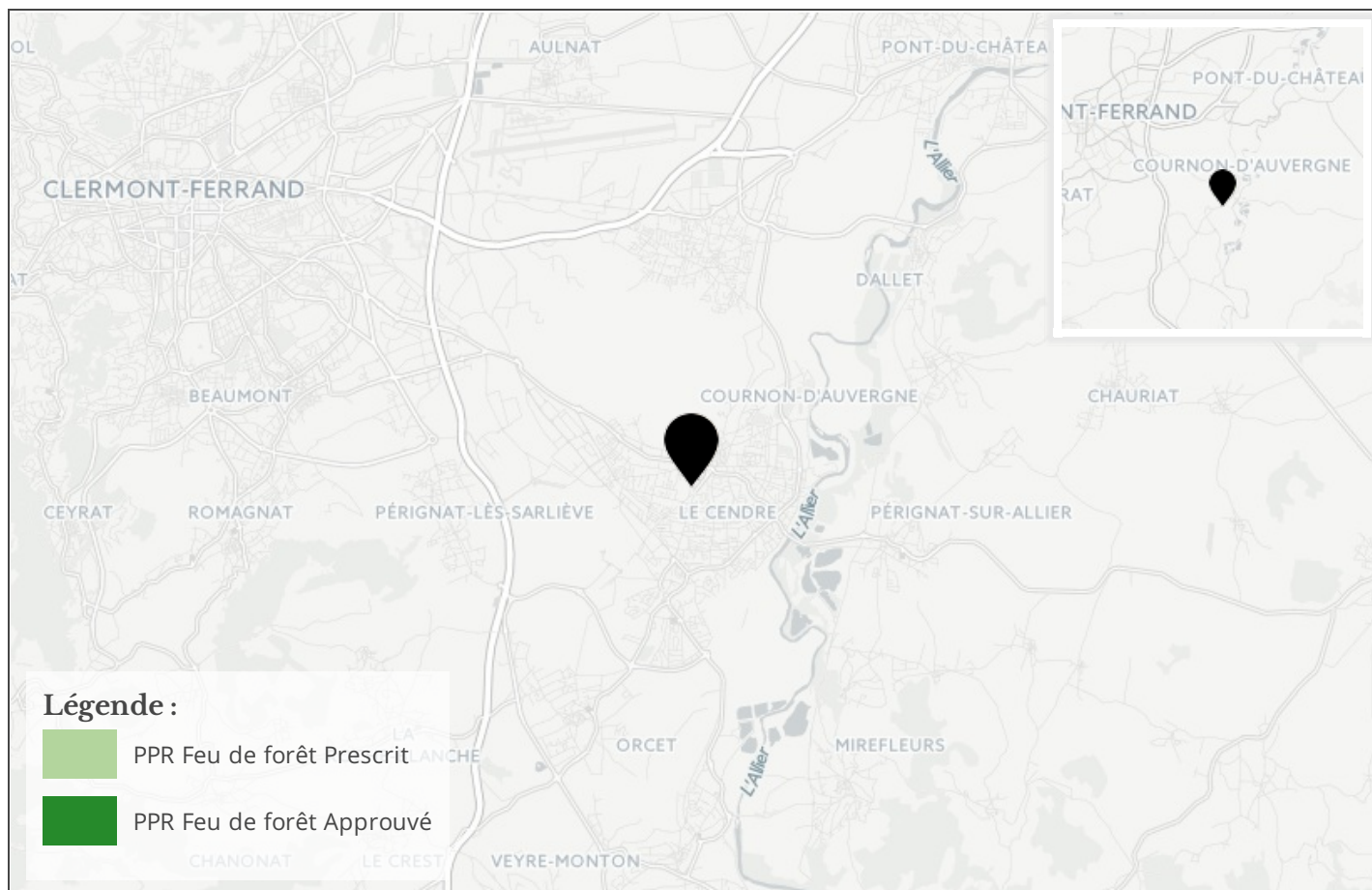
Information RADON

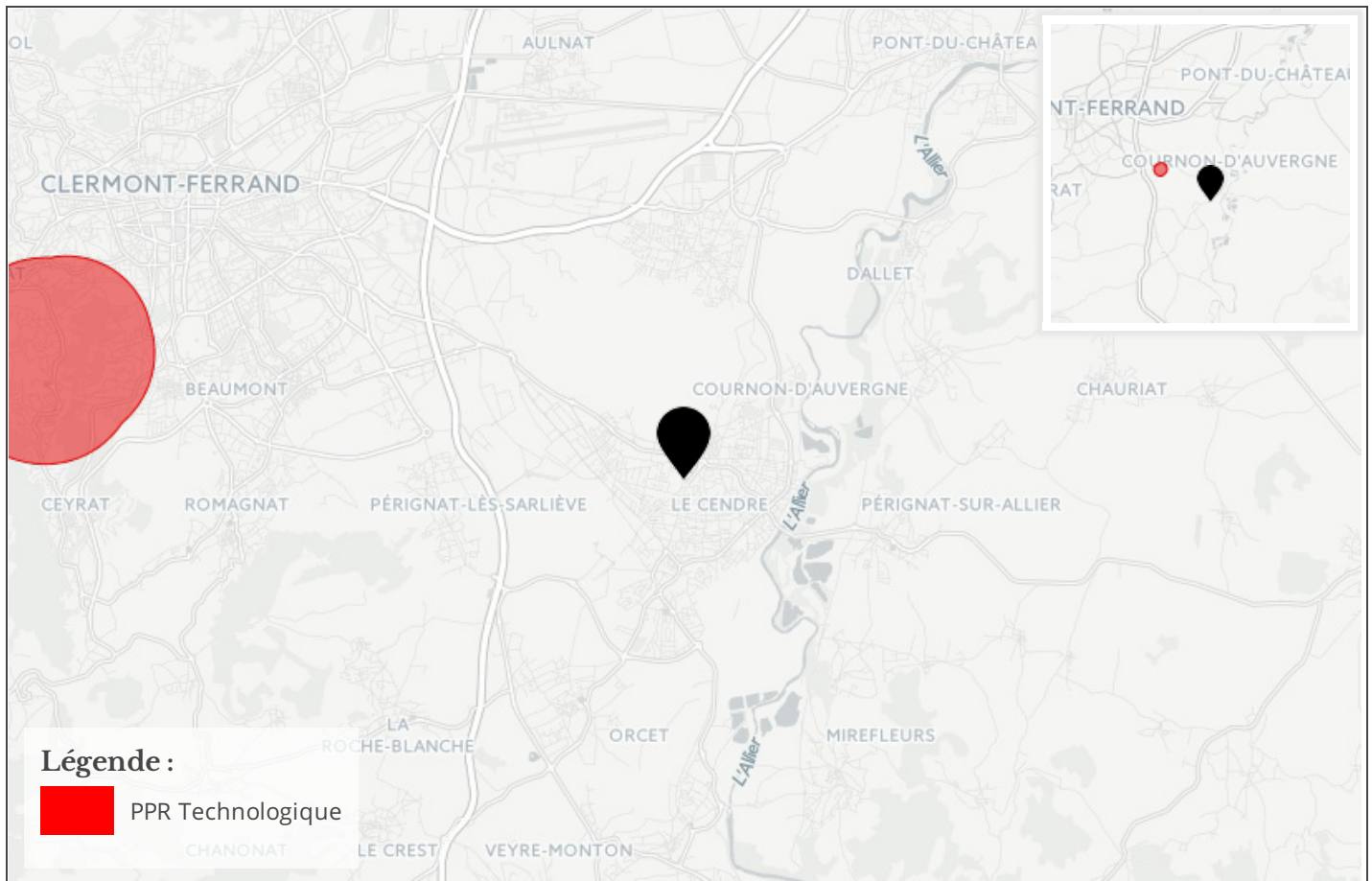


Cartographie des zones sismiques

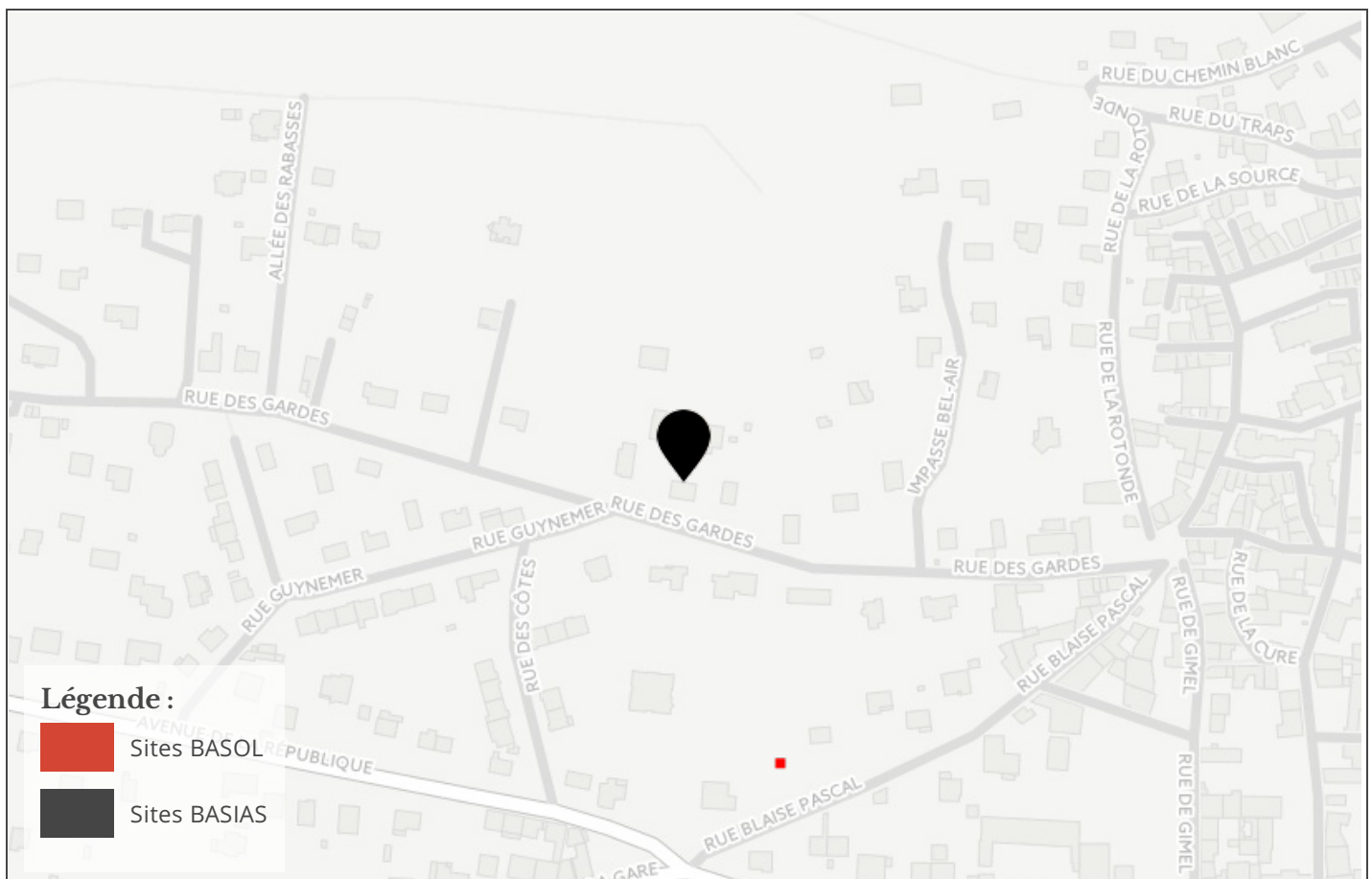


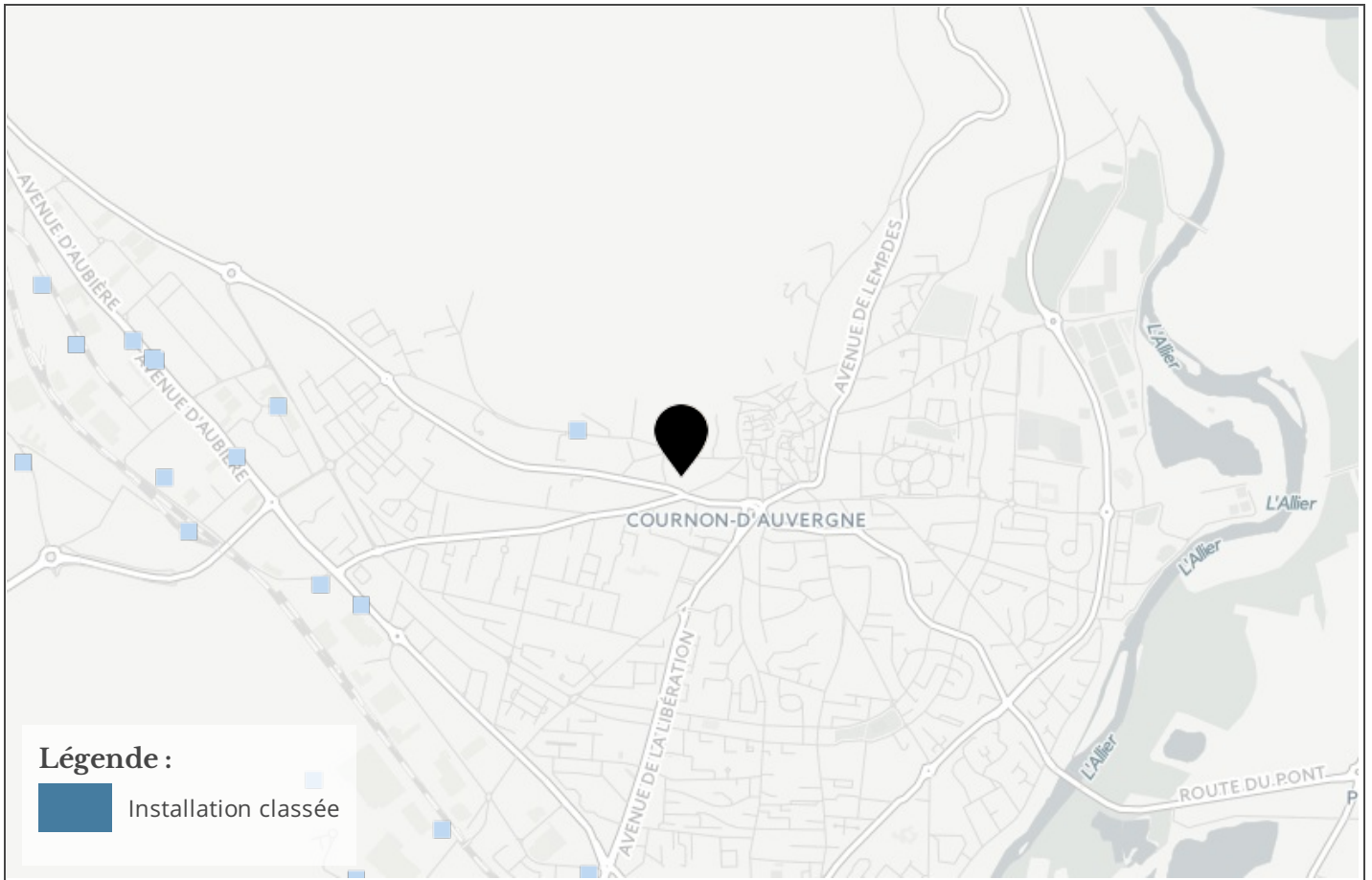
Cartographie Feu de forêts





Cartographie de pollution des sols





Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° DDP/SSC/2013-146

du 01/07/2013

Mis à jour le 24/01/2014

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

16B Rue des Gardes

63800

COURNON D AUVERGNE

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

prescrit

Oui ☒

Non ☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

appliqué par anticipation

Oui ☐

Non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

approuvé

Oui ☒

Non ☐

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation

☐

crue torrentielle

☐

mouvements de terrain

☒

avalanches

☐

sécheresse

☐

cyclone

☐

remontée de nappe

☐

feux de forêt

☐

séisme

☐

volcan

☐

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels

Oui ☐

Non ☒

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés

Oui ☐

Non ☐

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

prescrit

Oui ☐

Non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

appliqué par anticipation

Oui ☐

Non ☒

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

approuvé

Oui ☐

Non ☒

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain

☐

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers

Oui ☐

Non ☒

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés

Oui ☐

Non ☐

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé

Oui ☐

Non ☒

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

☐

effet thermique

☐

effet de surpression

☐

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé

Oui ☐

Non ☒

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques

Oui ☐

Non ☒

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés

Oui ☐

Non ☐

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone 5

☐

zone 4

☐

zone 3

☒

zone 2

☐

zone 1

☐

forte

moyenne

modérée

faible

très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

Oui ☐

Non ☐

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur

jean

Durand

9. Acquéreur - Locataire

Jeanne

Dupond

10. Lieu / Date

COURNON D AUVERGNE

17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
AUV6300011	nd, moto sports cournon, avenue république de la cournon-d'auvergne (63124)	164 mètres
AUV6300009	chambon garage, station et garage citroen, avenue république de la cournon-d'auvergne (63124)	307 mètres
AUV6300008	crd total france, total service, route principale cournon-d'auvergne (63124)	398 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
56.2447	safetykleen france sarl, cournon d auvergne 63800	430 mètres
32.103	communauté d'agglomération clermontoise, cournon d auvergne 63800	430 mètres

Télécharger l'IAL

<http://risques.auvergne.pref.gouv.fr/>

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

COURNON D AUVERGNE

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre
d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Tempête	Arrêté en date du 18/11/1982	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 07/12/1990	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	Arrêté en date du 14/01/1992	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 04/02/1993	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 21/11/1994	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 12/03/1998	☐ Oui ☐ Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 27/12/2000	☐ Oui ☐ Non
Mouvements de terrain différentiels CSRS	Arrêté en date du 01/08/2002	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 12/12/2003	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 09/02/2009	☐ Oui ☐ Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 28/11/2011	☐ Oui ☐ Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**